<u>Suite à la parution des textes gouvernementaux relatifs à l'instauration du pass sanitaire :</u>

Dès votre arrivée, la **présentation du pass sanitaire sera indispensable** pour toutes les personnes de **plus de 18 ans,** afin d'accéder à notre établissement :

Un test RT-PCR / Antigénique négatif (de moins de 48h)

Un schéma vaccinal complet

Un certificat de rétablissement du Covid-19 *

le résultat d'un test RT-PCR positif attestant* **du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois*,*

Ce pass sanitaire ne sera demandé qu'**une seule fois**, le jour de votre arrivée et sera **valable pour toute la durée de votre séjour,** peu importe la durée de celui-ci.

La présentation de ce pass sanitaire est impérative et doit faire l'objet d'une validation par l'application Tous anti covid.

Une fois votre pass sanitaire validé, vous pourrez accéder librement à notre établissement, à la piscine, au Spa, au restaurant ainsi qu'à toutes nos animations, dans le respect des gestes barrières qui sont, bien sûr, maintenus.

Toute l'équipe du Camping Dolce Vita se tient à votre disposition pour plus de renseignements.

A très bientôt !